

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 54338 B1** (51) Cl. internationale : **B60M 1/28; B60M 1/26**

(43) Date de publication :
31.01.2023

(21) N° Dépôt :
54338

(22) Date de Dépôt :
20.07.2021

(30) Données de Priorité :
31.07.2020 FR 2008147

(71) Demandeur(s) :
4NRJ, 2 rue Albert Calmette ZA Les Gailletrous 41260 La Chaussée-Saint-Victor (FR)

(72) Inventeur(s) :
GASSELIN, Benoît ; LEGUEL, Anthony

(74) Mandataire :
M. MEHDI SALMOUNI-ZERHOUNI

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation : **EP21186746.0**

(54) Titre : **CROCHET DE LEVAGE**

(57) Abrégé : L'invention concerne un crochet (1) de levage pour le levage d'un appareil-tendeur (2) de caténaire (C), l'appareil-tendeur (2) comprenant une pièce de raccordement (23) à la caténaire (C), caractérisé en ce que le crochet (1) de levage comprend :- une platine (11) ;- des moyens de préhension (12) permettant la manipulation du crochet (1) de levage par des moyens de levage ; la platine (11) présentant :- un canal traversant de part en part la platine (11) selon une direction de levage (D), une tige (21) de l'appareil-tendeur (2), et une fente d'accès (112) au canal pour amener la tige (21) dans le canal depuis l'extérieur de la platine (11), la fente d'accès s'étendant obliquement par rapport à la direction de levage (D) dans un plan transversal à une direction d'insertion de la tige (21) dans le canal.

REVENDEICATIONS

1. Crochet (1) de levage pour le levage d'un appareil-tendeur (2) de caténaire (C), l'appareil-tendeur (2) comprenant :
- 5 - une tige (21) sur laquelle sont montés des poids (22),
- une pièce de raccordement (23) à la caténaire (C), montée à une extrémité de la tige (21) et s'étendant en saillie radiale de la tige (21), le crochet (1) de levage comprenant :
- 10 - une platine (11) ;
- des moyens de préhension (12) solidaires de la platine (11) et permettant la manipulation du crochet (1) de levage par des moyens de levage (3) ;
la platine (11) présentant :
- 15 - un siège (110) de réception de la pièce de raccordement (23) de l'appareil-tendeur (2) ;
- un canal (111) traversant de part en part la platine (11) selon une direction de levage (D), depuis le siège (110) de réception, et destinée à loger la tige (21) de l'appareil-tendeur (2), et
- une fente d'accès (112) au canal (111) pour amener la tige (21) dans le
- 20 canal (111) depuis l'extérieur de la platine (11),
caractérisé en ce que la fente d'accès (112) s'étend obliquement par rapport à la direction de levage (D) dans un plan transversal (P) à une direction d'insertion (I) de la tige (21) dans le canal (111).
2. Crochet (1) selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend au
- 25 moins un aimant (13) orienté vers le canal (111) pour retenir la tige (21) de l'appareil-tendeur (2) dans le canal (111) par attraction magnétique.
3. Crochet (1) selon la revendication précédente, caractérisé en ce qu'il comprend deux aimants (13) orientés vers le canal (111), placés de part et d'autre du canal (111).
- 30 4. Crochet (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la platine (11) présente une face supérieure (113),

le siège (110) de réception formant un épaulement (115) avec la face supérieure (113).

- 5
5. Crochet (1) selon la revendication précédente, caractérisé en ce que l'épaulement (115) présente des dimensions radiales supérieures aux dimensions radiales de la pièce de raccordement (23) pour permettre une rotation de la pièce de raccordement (23) dans l'épaulement (115).
- 10
6. Crochet (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que la fente d'accès (112) est pratiquée sur une face avant (116) de la platine (11), la face avant (116) présentant une forme d'entonnoir pour permettre le guidage de la tige (21) de l'appareil-tendeur (2) dans la fente d'accès (112).
- 15
7. Crochet (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que les moyens de préhension (12) sont reliés à la platine (11) par l'intermédiaire d'au moins une élingue (122).
- 20
8. Crochet (1) selon la revendication précédente, caractérisé en ce que la ou chaque élingue (122) est montée à rotation sur la platine (11).
9. Dispositif de levage (4) d'un appareil-tendeur (2) de caténaire (C), comprenant :
- des moyens de levage (3) ;
 - un crochet (1) selon l'une quelconque des revendications précédentes.
10. Dispositif de levage (4) selon la revendication précédente, caractérisé en ce qu'il comprend également un palan (41) intercalé entre des moyens de préhension (12) du crochet (1), et un les moyens de levage (3).